



Doc. 14511
16 mars 2018

Modification du Règlement de l'Assemblée: l'impact de la crise budgétaire sur la liste des langues de travail de l'Assemblée

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.1., remplacer les mots :

« grands contributeurs au budget du Conseil de l'Europe, sous la condition que les crédits nécessaires à leur financement soient inscrits au budget de l'Assemblée » par les mots

« qui paient une contribution volontaire spécifique au budget de l'Assemblée pour compenser le coût de la langue de travail »

Déposé par:

KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
TORUN Cemalettin Kani, Turquie, CE
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2018 - Commission permanente de mars

